

**Phase 1**

**Synthèse  
des enjeux**

**Présentation de Michel Payette**

# Regroupement en cinq approches

---

1. Stratégies de développement local et régional
2. Stratégies industrielles et sectorielles
3. Pratiques de gestion des ressources humaines
4. Mesures actives du marché du travail
5. Encadrement réglementaire

# 1. Stratégies de développement local et régional

---

- Stratégies de développement spécifiques au territoire concerné
- Initiatives concertées pour le recrutement, l'accueil et l'intégration au milieu des travailleurs de l'extérieur de la région
- Regroupements d'entreprises, banques d'employés et maillages d'emplois

# 1. Stratégies de développement local et régional

---

*Dans le cadre du Chantier, les partenaires régionaux seront plus directement concernés par ces enjeux et seront invités à développer des stratégies et des initiatives à l'égard de la saisonnalité s'inscrivant dans le cadre des activités économiques et des plans de développement de leur région.*

## 2. Stratégies industrielles et sectorielles

---

- Stratégies de développement spécifiques au secteur concerné
- Développement technologique ciblé
- Planification et organisation du travail
- Obstacles et réglementations spécifiques

## 2. Stratégies industrielles et sectorielles

---

*Dans le cadre du Chantier, chacun des huit CSMO impliqués dans le projet s'est déjà engagé à réfléchir à ces options et à identifier les mesures les plus susceptibles d'aider les entreprises et la main-d'œuvre à s'adapter aux effets de la saisonnalité dans son secteur d'activité.*

### 3. Pratiques de gestion des ressources humaines

---

- Rétention des travailleurs saisonniers  
(Conditions, reconnaissance, valorisation, formation, soutien, suivi...)
- Planification et organisation du travail
- Recrutement à l'intérieur et à l'extérieur de la région
- Exploration de nouveaux bassins de main-d'œuvre
  - Personnes retraitées
  - Travailleurs étrangers temporaires
  - Étudiants étrangers

### 3. Pratiques de gestion des ressources humaines

---

*Dans le cadre du Chantier, les partenaires du marché du travail seront invités à réfléchir aux meilleures façons de soutenir les efforts des entreprises et de la main-d'œuvre, dans le cadre de leurs discussions régionales et sectorielles.*

*Certains enjeux particuliers seront portés à l'attention de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), afin d'examiner de quelle façon ces efforts pourraient être facilités par des ajustements de programmes ou de mesures plus spécifiques.*



## 4. Mesures actives du marché du travail

---

- Activation des mesures dans une perspective à plus long terme
- Développement des compétences des travailleurs saisonniers en basse saison
  - Dans le secteur d'activité concerné
  - Dans des secteurs saisonniers complémentaires
- Aide à la mobilité entre les régions

## 4. Mesures actives du marché du travail

---

*Dans le cadre du Chantier, il est souhaité que de telles initiatives concertées puissent émerger des discussions régionales et sectorielles qui auront cours.*

*La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pourrait aussi vouloir porter un regard macroéconomique sur la question et pousser plus loin la réflexion en cette matière.*

## 5. Encadrement réglementaire

---

- Normes du travail
- Travailleurs étrangers temporaires
- Agences de placement temporaire
- Statuts d'emploi, avantages sociaux et fiscalité

## 5. Encadrement réglementaire

---

*Dans le cadre du Chantier, certaines de ces pistes d'action s'adresseront à différents ministères ou organismes provinciaux ou canadiens.*

*Il est envisagé de pouvoir d'abord porter ces discussions auprès de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui pourrait alors évaluer la meilleure façon de les faire valoir, s'il y a lieu, auprès des instances appropriées.*